



L'AIDE MÉDICALE URGENTE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

L'aide médicale urgente (AMU) permet de prendre en charge une urgence vitale sur un territoire donné.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'AMU repose sur :

- **79 services d'accueil des urgences (SAU)** en hôpital public ou clinique privée avec la présence obligatoire 24h sur 24 d'au moins un médecin urgentiste ;
- **54 services mobiles d'urgences et de réanimation (SMUR) terrestres**, avec la présence obligatoire 24h sur 24 d'au moins un médecin urgentiste ;
- **12 hélicoptères dont 8 hélismur**, permettant de disposer d'un parc fortement consolidé ces dernières années et qui maille toute la région : 1 Allier (pour les 2 mois d'été), 2 Puy-de-Dôme, 1 Cantal, 3 dans le Rhône, 1 dans la Drôme, 1 dans la Loire, 2 en Isère et 1 en Haute-Savoie.
- **303 médecins correspondants du SAMU**, médecins généralistes formés à l'aide médicale urgente qui interviennent en avant-coureur d'un service mobile d'urgence et sont répartis dans les territoires de la région situés plus de 30 minutes d'une structure d'urgence.